

AFFICHAGE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 février 2020

Date de convocation 6 février 2020	L'an deux mil vingt, le 13 février à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire
Date de publication 14 février 2020	<u>Etaient présents</u> : Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire Madame DE MARIA Brigitte, Monsieur JULIEN Joël, Madame CHATEAU Françoise et Monsieur CHESNEAU Jean-Claude, Madame JALIER-POUILLET Roselyne, adjoints
Nombre de conseillers En exercice : 17	Monsieur BIGOT Gérard, Monsieur Jacques MESNEAU, Monsieur VERNHETTES Claude, Madame HEINZE Nathalie, Monsieur LE GOT Jimmy, Madame BOULAY Martine, Monsieur. LEPROUST Claude Conseillers municipaux
Présents : 13	<u>Procurations</u> : Monsieur. BOULAY Dany procuration à M. Patrice VERNHETTES Mme LEGOT Perrine procuration à M. LE GOT Jimmy
Votants : :15	<u>Absents</u> <u>Secrétaire</u> : Monsieur DUFEU Sébastien, Madame CHARRETIER Floriane M. LE GOT Jimmy

ORDRE DU JOUR

	Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2020.
1	Finances : Rapport d'orientation budgétaire 2020
2	Fiscalité : Vote des taux 2020
3	Subventions aux associations pour l'année 2020
4	Demande de subvention : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR). Réhabilitation et mise aux normes école Claude Chappe et Restaurant scolaire.
	Informations et questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

1 - FINANCES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Finances : Débat d'orientation budgétaire 2020

PREAMBULE

Le budget primitif 2020 sera présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du **5 mars 2020**. Comme le prévoit l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations budgétaires précède ce vote, pour les communes supérieures à 3500 habitants. Bien que non soumis à cette obligation, ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ❖ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.
- ❖ d'apprécier les contraintes
- ❖ de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif
- ❖ de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

• Il ne donne pas lieu à un vote.

1- LES ELEMENTS DE CONTEXTE

Le rapport d'orientation budgétaire permet de restituer les orientations budgétaires à la lumière d'un contexte donné. Ce contexte est chaque année plus difficile puisque les dotations versées par l'Etat continuent de baisser régulièrement depuis 6 ans. Ainsi la commune percevait en 2015 des dotations pour un montant de 684.796€ et ces mêmes dotations représentent pour l'exercice 2019 une somme de 486.822 €.

1-1 Le contexte national

Le projet de loi de Finances 2020 confirme la suppression de la TH sur les résidences principales avec poursuite du dégrèvement en 2020.

À partir de 2021, la recette de TH sera remplacée par l'attribution de la part de taxe foncière départementale avec application d'un coefficient correcteur.

Cette réforme de la fiscalité directe locale aura un nouvel impact sur les dotations versées par l'Etat

1-2 Le contexte local

En 2020, la commune sera probablement amenée à contracter un emprunt pour poursuivre le projet d'aménagement du centre bourg.

Compte tenu de l'échéance électorale à venir et des contraintes financières réelles, le budget principal 2020 n'intégrera pas de projets structurants nouveaux.

Dans la continuité des exercices précédents, les budgets qui vous seront présentés réaffirment la stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de maintien des taux de fiscalité à hauteur de ceux de 2019 et de poursuite de l'opération d'aménagement du centre bourg.

2- LES GRANDS OBJECTIFS DU BUDGET 2020 :

- ❖ **Poursuivre l'aménagement du territoire pour redynamiser le centre bourg**
 - *Finaliser les travaux des espaces publics du centre bourg phase 2 – partie sud du bourg*
 - *D'initier la phase 3 du centre bourg (cœur de bourg)*
 - *De contractualiser avec Sarthe Habitat pour la réalisation de la maison médicale.*

- ❖ **Préserver la qualité de vie des Briérois sur la base d'une politique de confortement de nos infrastructures, par :**
 - *La poursuite de la modernisation des équipements publics (Ecoles, locaux et équipements sportifs...)*
- ❖ **Poursuivre le programme pluriannuel de réfection de la voirie communale**
 - *Route des Loudonneaux en partie et rue de Lisbordes....*
- ❖ **Soutenir l'action associative locale**
 - *Par l'attribution de subventions*
 - *Par la rénovation de certains équipements sportifs*
 - *Par la communication et le soutien des projets et des conditions de fonctionnement des associations*
- ❖ **Soutenir une politique culturelle et d'animation sur le territoire**
 - *Maintenir une offre culturelle de qualité*
- ❖ **Poursuivre les actions sociales menées antérieurement**
 - *Par le versement d'une subvention importante au CCAS (25.000 €)*
- ❖ **Maintenir une gestion de la collectivité rigoureuse pour limiter la baisse de notre capacité d'autofinancement**
 - *Par la recherche des financements extérieurs pour les dépenses d'équipements*
 - *Par une vigilance maintenue sur les dépenses courantes de fonctionnement*

Ces grands axes de notre politique nous permettront de poursuivre nos orientations de redynamisation du cœur de bourg et des hameaux tout en maintenant une pression fiscale limitée à la hausse des bases fixées par l'Etat.

3- LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020

3-1 BUDGET PRINCIPAL

Résultats 2019

Les résultats provisoires de l'exercice 2019 arrêtés au 22 janvier 2020 font apparaître les chiffres suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 742 729,53 €
- Un déficit d'investissement cumulé de 95 538,76 €.
- Compte de résultat de 647.190,77 € €
- Un solde des restes à réaliser d'un montant de 3.262.800,00€

PREVISIONS 2020

Un budget prévisionnel provisoire de 8.523.420 € dont :

- 2.284 500 € en fonctionnement
- 6.238.920 € en investissement
- Dont 163 334,73 € d'encours annuel de la dette (remboursement du capital 121.911,47€ et 41.423,26 € d'intérêts)

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les prévisions de recettes pour 2020 sont de 2.284.500 € contre 2.260.900€ en 2019. Les prévisions de recettes représentent une légère hausse (1,05%).

Les principaux chapitres	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Proposition BP 2020
13 Atténuation de charges	0	13 848	9 500	18 209	2.449	12.619	1.000
70 vente produits prestations services	113 564	118.821	129 226	131 974	130.919	127 897	86.200
73 Impôts et Taxes	1 661 419	1 739.526	1 745 364	1 681798	1 .800.011	1 .827.569	1 772 800
74 Dotations subvts participations	726 662	684.796	627 399	617 096	513.117	486.822	376.500
75 Autres produits de gestion courante	69 746	53.890	70 358	59 880	72.997	54.390	48.000

Chapitre 70 : En 2019, les recettes du restaurant scolaire ont intégré la facturation de décembre 2018.

Chapitre 73 : Bases augmentées de 0,9% PLF 2020

Chapitre 74 : Diminution de la DGF et fin du versement de la CAF des PSCEJ et PSO

DEPENSES

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est estimé à 1.969.800 € en 2020 hors virement à la section d'investissement, dépenses imprévues et dotation aux amortissements contre 2.018.800 € en 2019, 2 034 500 € en 2018, 2 074 250 € en 2017, 2.421.540 € en 2016, 2.225.800 € en 2015 et 2.217.695 € en 2014. La maîtrise des charges de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les charges à caractère général, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante reste une priorité.

Les principaux chapitres	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Proposition BP 2020
011 charges générales	661 420	568.520	526 406	576 335	599 769	550 392	680.000
012 charges de personnel	941 660	970.760	1 022 451	1 080 955	1 030 592	967.360	1.030.000
65 Autres charges de gestion courante	237 020	213.820	210 467	184 766	190 053	201 999	217.400
66 charges financières	71 340	66.480	61.375	56.732	51.867	48.767	41 500
67 charges exceptionnelles					9.070	919	2 800

011 : Charges à caractère général

Réalisé 2019 : Les charges générales sont stabilisées depuis 3 ans.

Prévision 2020 : La proposition budgétaire 2020 est inférieure de 16.000 € par rapport à 2019.

012 : Charges de personnel

Réalisé 2019

La masse salariale 2019 (967.360 €) a diminué de 63.200 € (- 6,1%) entre 2019 et 2018. L'année 2019 sera une année de référence, la prise en compte du transfert de compétences enfance jeunesse étant définitive depuis septembre 2018.

Prévision 2020: La prévision budgétaire 2020 est inférieure de 29.000 € (-2,7%) à la prévision budgétaire 2019. Elle est réajustée pour en fonction des mouvements de personnels (départ en retraite, correspondant au Glissement Vieillesse Technicité pour l'année 2020. (tableau des effectifs ci-dessous)

65 : Autres charges de gestion courante

Réalisé 2019

La hausse de 11 900 € (+ 6,29%) des autres charges de gestion courante est principalement due à la hausse de la cotisation retraite élus (+ 3.890 €) et aux versements de subventions aux associations (+5810 €).

Prévision 2020 : La prévision budgétaire 2020 est supérieure de 4.300 € à la prévision du BP 2019. Cette hausse est essentiellement imputable à la hausse à prévoir des indemnités et cotisations des élus (6 adjoints possibles après les élections). La subvention versée au CCAS est portée à 24000 € contre 34400 € en 2019.

66 Charges financières

Prévision 2020 : La prévision budgétaire 2020 est inférieure de 5.300 € à la prévision BP 2019. Il s'agit des intérêts d'emprunts. Cette différence se reporte sur le remboursement du capital de l'emprunt en investissement.

La capacité d'autofinancement brute est estimée à 310 700 € (295650 € en virement à la section investissement et 15.040 € en dotation aux amortissements) soit 13,60% des recettes contre 236.300 (10,49%) en 2019 245.900 € (10,78%) en 2018, 279 600 € (11,89%), 378.400€ (15,61%) en 2016. La capacité d'autofinancement nette (CAF brute - remboursement du capital) est d'environ 188.700 € 8,26%) des recettes

GRADES	Temps	Postes ouverts	Postes pourvus	OBSERVATIONS	
	Effectué				01/02/2020
I - FILIERE ADMINISTRATIVE					
Cadre d'emploi des Directeurs Généraux					
Directeur Général des Services	complet	1	1	(détachement)	
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux - Cadre A					
Attaché hors classe	complet	0	0		
Attaché Principal	complet	1	1	(détaché sur emploi dgs)	
Attaché	complet	0	0		
Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux - Cadre B					
Rédacteur principal de 1ère classe	complet	0	0		
Rédacteur Principal 2ème classe	complet	1	1		
Rédacteur		0	0		
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux - Cadre C					
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	complet	0			
Adjoint administratif principal 2ème classe	complet	1	1		
Adjoint administratif	complet	1	0	CDD	
Adjoint administratif	complet	1	1	CDD	
Adjoint administratif	incomplet	20/35èmes	1	1	20/35èmes
II - FILIERE TECHNIQUE					
Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux - Cadre B					
Technicien territorial principal 1ère classe	complet	1	1		
Technicien territorial Principal 2ème classe		0			
Technicien territorial		0			
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise - Catégorie C					
Agent de maîtrise Principal	complet	1	1		
Agent de maîtrise	complet	1	1		
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques - Catégorie C					
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	complet	1	1		
	complet	2	0	Avancements de grade (Portais, Cabaret)	
	incomplet	31/35èmes	1	0	Avancements de grade (Philipperon)
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	complet	2	0	Avancement grade (Guedet, GUY (examen), Verrier)	
	complet	1	1		
	complet	1	1		
	incomplet	31/35èmes	1	1	31/35èmes
Adjoint technique	complet	1	1		
	complet	1	1		
	complet	1	1		
	incomplet	24,50/35è	1	1	24,50/35èmes
	incomplet	14,25/35è	1	1	14,25/35èmes
	incomplet	29,50/35è	1	1	29,50/35èmes
	incomplet	24/35èmes	1	1	24/35èmes
	incomplet	CDI	1	1	CDI
	incomplet	CDD	1	1	CDD
	incomplet	CDD	1	1	CDD
	incomplet	CDD	1	1	CDD
	incomplet	CDD	1	0	CDD
			1	0	Emploi Saisonnier
III - FILIERE ANIMATION					
Cadre d'emploi des Adjoints territoriaux - Catégorie C					
Adjoint d'animation Ppal de 1ère classe		0	0		
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	incomplet	30/35èmes	1	1	30/35èmes Fonction ATSEM
Adjoint d'animation	incomplet	CDI	1	1	CDI
	incomplet	CDD	4	3	CDD
III - FILIERE CULTURELLE					
Cadre d'emploi des Adjoints du Patrimoine- Catégorie C					
Adjoint du patrimoine Principal de 1ère classe	incomplet	18/35èmes	1	1	
Adjoint du patrimoine Principal de 2ème classe			0	0	18/35èmes
Adjoint du patrimoine			0	0	
IV- FILIERE MEDICO SOCIALE					
Cadre d'emploi des Adjoints du Patrimoine- Catégorie C					
ATSEM Principal de 1ère classe	complet	1	1		
		1	1		
ATSEM Principal de 2ème classe	complet	1	0	concours Elisabeth ?	
ATSEM		0	0		

INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes 2020 sont estimées à **6.238.920 €** seront essentiellement constituées :

- > de l'excédent capitalisé (1068) : 742 729 €
- > des subventions : 882.800 (dont 822.800 € de RAR 2019)
- > du virement de la section de fonctionnement : estimé à 295.660 €
- > des dotations (FCTVA, taxe aménagement) 68.000 €
- > Et de l'emprunt pour 4.234.690 €

DEPENSES

L'enveloppe globale 2019 est estimée à la somme de **6.238.920 €** dont 4.085.600 € de restes à réaliser et 122 000 € de remboursement du capital de l'emprunt.

Principales opérations prévues (avec reports) :

- Aménagement centre bourg provision **5.755 630 €** (Acquisitions, démolitions, AMO et MOE, travaux toutes phases et maison médicale)
- Programme voirie et éclairage public, signalisation, PAVE **123.000 €**
- Aménagements extérieurs : **26.000 €** (forage pour puits, pompe, clôture table d'orientation (RAR 2019))
- Bâtiments communaux (restaurant scolaire, salles municipales, église, atelier municipal) **24.900 €** (vestiaire restaurant scolaire, ...)
- Bâtiments scolaires **72.240 €** (Clôture école élémentaire, ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire...)
- Cimetières **23.000 €** : RAR 2019 Travaux d'aménagement et fourniture de cavurnes et colombarium
- Subventions d'équipement EPAHD Amicie **5 350 €**
- Licences, site internet et logiciels **20.600 €** dont 11.600 de RAR 2019
- Mobiliers, équipements bâtiments et informatique **18.230 €** ((Matériel informatique et mobiliers)
- Equipements et flotte véhicules : **6.000 €** (tondeuse et pneus hiver)
- Matériels de voirie : **3.000 €**
- Equipements divers : **18.970 €** (matériels pour la restauration scolaire, outillage, enrouleur stade 6000 €, équipements de protection individuelle et matériels de sécurité ..,
- **20.000 €** Provision réseau électrification et diagnostic amiante

LA DETTE

Le remboursement de la dette pour 2020 sera de 163 334, 73€ (121 911,47 € pour le capital et 41.423,26 € pour les intérêts.

L'encours de la dette est de 894.752.93 € pour le budget principal au 1^{er} janvier 2020.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

L'endettement par habitant au 1^{er} janvier 2020 est de 332,87 €.

Avec l'assainissement (61,05€), l'endettement total par habitant au 1^{er} janvier 2020 est de 393,92 €.

La moyenne de la strate est de 701 € (donnée 2018)

Budget COMMUNE DE SAINT MARS LA BRIERE

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
45	SALLE DE LOISIRS-46	97 632,08	97 632,05	97 632,08	97 632,10	97 632,08	97 632,05	97 632,09	97 632,08	97 632,04	97 632,03
46	SALLE DE LOISIRS-47	39 162,08	39 162,06	39 162,04	39 162,03	39 162,03	39 162,02	39 162,01	39 161,96	0,00	0,00
47	TRAVAUX VOIRIE - ACQUISITION	22 440,62	22 440,62	22 440,62	22 440,62	22 440,62	22 440,62	0,00	0,00	0,00	0,00
49	CAF -Extension local ALSH	4 100,00	4 100,00	4 100,00	4 100,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget COMMUNE DE SAINT MARS LA BRIERE		163 334,78	163 334,73	163 334,74	163 334,75	163 334,73	159 234,69	136 794,10	136 794,04	97 632,04	97 632,03

COMMUNE DE SAINT MARS LA BRIERE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2016	163 334,78 €	61 375,94 €	101 958,84 €	0,00 €	0,00 €	1 331 348,65 € <i>au 11/12/16</i>
2017	163 334,73 €	56 732,83 €	106 601,90 €	0,00 €	0,00 €	1 229 389,81 € <i>au 11/12/17</i>
2018	163 334,74 €	51 866,96 €	111 467,78 €	0,00 €	0,00 €	1 122 787,91 €
2019	163 334,75 €	46 767,55 €	116 567,20 €	0,00 €	0,00 €	1 011 320,13 €
2020	163 334,73 €	41 423,26 €	121 911,47 €	0,00 €	0,00 €	894 752,93 €
2021	159 234,69 €	35 822,22 €	123 412,47 €	0,00 €	0,00 €	772 841,46 €
2022	136 794,10 €	29 952,01 €	106 842,09 €	0,00 €	0,00 €	649 428,99 €
2023	136 794,04 €	24 627,66 €	112 166,38 €	0,00 €	0,00 €	542 586,90 €
2024	97 632,04 €	19 754,48 €	77 877,56 €	0,00 €	0,00 €	430 420,52 €
2025	97 632,03 €	15 851,64 €	81 780,39 €	0,00 €	0,00 €	352 542,96 €

3-2 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Résultats 2019

Les résultats de l'exercice 2019 arrêtés au 22 janvier 2020 font apparaître les chiffres suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 52.073,26 €.
- Un déficit d'investissement cumulé de 87 024,75 €.
- Compte de résultat cumulé en déficit de 34.951,49 €

Prévisions 2020

Un budget prévisionnel d'environ de 266.663 euros dont :

Fonctionnement

Recettes

- 110 000 € (produits de service 88.587 €) et opération ordre (21.413 €)

Dépenses

- 10 000 € de charges à caractère général
- 7.410€ remboursement intérêts d'emprunt
- 49 245 € de dotation aux amortissements (estimation)
- 43 345 € de virement à la section investissement (estimation)

Investissement : 156 663 €

Recettes

- 52.073,26 € d'excédent capitalisé
- 12.000 € FCTVA
- 43.345 ; € Virement de la section exploitation (estimation)
- 49 245 € Amortissements (estimation)

Dépenses

- 3.938 € travaux
- 44286 € Annuité de la dette (remboursement du capital)
- Déficit reporté 84 024 €
- Opération d'ordre 21.413 €

L'encours de la dette est de 164.095,72 € pour le budget assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Date : 06/11/2019 8:40
Endettement pluriannuel
240 - Saint Mars La Brière

Budget : 2 - Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

ASSAINISSEMENT DE SAINT MARS LA BRIERE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	51 692,66 €	7 406,38 €	44 286,28 €	0,00 €	0,00 €	164 095,72 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2016

Budget ASSAINISSEMENT DE SAINT MARS LA BF

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
60	STATION D'EPURATION-9	39 372,32	39 372,32	39 372,32	39 372,32	39 372,32	39 372,32	39 372,32	39 372,32	0,00	0,00
61	RESEAU GENDARMERIE-10	12 320,34	12 320,34	12 320,34	12 320,34	12 320,34	12 320,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget ASSAINISSEMENT DE SAINT MARS LA BRIERE		51 692,66	51 692,66	51 692,66	51 692,66	51 692,66	51 692,65	39 372,32	39 372,32	0,00	0,00

Monsieur LE GOT demande quel serait le montant de l'endettement par habitant avec l'emprunt qui serait réalisé pour le centre bourg. Monsieur le Maire répond que cet endettement serait d'environ 1700 euros par habitant l'année de la réalisation de l'emprunt de 3.500.000 €.

Le conseil prend acte du rapport d'orientation budgétaire.

2- FINANCES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Fiscalité : Vote des taux 2020

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour voter les taux d'imposition de 2020.

En 2019, les taux de l'imposition communale ont évolué de 1,5%.

La commission finances réunie le 29 janvier dernier s'est prononcée pour un maintien des taux de 2019.

Le conseil municipal est donc invité à débattre et à fixer les taux des 3 taxes pour 2020

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Proposition 2020
Taxe d'habitation	20,45 %	20,45 %	20,45 %	20,45 %	20,86 %	21,17%	21,17%
taxe foncière sur le bâti	17,76%	17,76%	17,76%	17,76%	18,12%	18,39%	18,39%
taxe foncière sur le non bâti	39,64%	39,64%	39,64%	39,64%	40,43 %	41,03 %	41,03 %

Monsieur Chesneau intervient pour indiquer que le choix de maintien des taux à hauteur de ceux de 2019 est un choix d'attente compte tenu de l'endettement qui sera atteint après la réalisation de l'emprunt pour le centre bourg.

Adopté à l'unanimité

3-FINANCES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Subventions aux associations pour l'année 2020

Le Conseil Municipal est appelé à voter les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Monsieur LE GOT demande que l'étude des subventions s'appuie en plus des propositions de la commission du calcul par rapport au tableau des critères.

Madame JALIER, à partir du tableau des critères et des dossiers des associations, fournit des explications. Chaque demande est discutée par le conseil.

DEMANDES SUBVENTIONS - Année 2020

ASSOCIATION	Subvention sollicitée	Subvention versée en 2019	Avis de la commission du 29 janvier 2020	Décision du conseil municipal 13 février 2020	Observations
<u>Associations sportives affiliées fédérations</u>					
USSM Athlétisme	2 800,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 300,00 €	
USSM Basket	1 000,00 €	1 000,00 €		500,00 €	A revoir en conseil
USSM Football	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
USSM Pétanque	/	/			Association créée en 2019
USSM Tennis	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	
USSM Tir	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Judo Club des Brières	1 500,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	A revoir en conseil
Total	13 400,00 €	12 400,00 €	11 400,00 €	12 000,00 €	
<u>Associations sportives non affiliées</u>					
Gymnastique Briéroise	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Tempo	/	1 000,00 €	0,00 €		Pas de demande cette année
Total	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €	
<u>Associations Loisirs non affiliées</u>					
Amis du Site de St Denis	/	/			Pas de demande
Animal Sound System		300,00 €			Pas de demande
Association Récréative St Denis	/	/			Pas de demande
Ca va mars'hé	/	/			Pas de demande
Choral'In	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	
Comité des Fêtes	/	/			Pas de demande
Comité Commissaires de Route Automobile	/	/			Pas de demande
Familles Rurales	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	A revoir en conseil
Génération Mouvement	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	
La Forêt des Pitchouns (MAM)	1 761,00 €	/	0,00 €	0,00 €	Association créée en 2019
La Tribu Briéroise	1 000,00 €	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Loisirs du Temps Libre	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
NaturoSolid'Ere	800,00 €	/		250,00 €	A revoir en conseil
Sur les Pas des Artistes	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	
UNC – AFN	/	400,00 €	0,00 €		Pas de demande cette année
Rêves Sarthe	/	600,00 €	0,00 €		Changement Siège Social – Le Mans
Vélo Cross Dionysien	/	/			Pas de demande
Total	7 361,00 €	5 700,00 €	4 600,00 €	4 850,00 €	
<u>Autres partenaires locaux</u>					
Amicale du personnel	1 540,00 €	1 750,00 €	1 540,00 €	1 540,00 €	Vu VC le 29 janvier
Coopérative école élémentaire	11 720,00 €	5 860,00 €	11 720,00 €	11 720,00 €	
Coopérative école maternelle	8 120,00 €	4 060,00 €	8 120,00 €	8 120,00 €	
Union cycliste montgesnoise	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Critérium fin Juin
Total	22 380,00 €	12 670,00 €	22 380,00 €	22 380,00 €	
<u>Associations Extérieures</u>					
Association Cantonal du Comice Agricole	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	En 2020, Comice Agricole à Savigné l'Evêque
Collège Wilbur Wright - Foyer Socio Educatif	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	
Collège Wilbur Wright - Association sportive	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	14 Elèves
Collège Wilbur Wright - Projet "Vie affective et sexuelle"	150,00 €		0,00 €		examiné en CCAS
Le souvenir français	460,00 €	480,00 €	460,00 €	460,00 €	Demande arrivée le 4 février
MJC Connerré - Handball			50,00 €	50,00 €	A revoir en conseil
Ecole des Travaux Publics de Normandie – St Paterne					1 Elève
BTP – CFA Sarthe					7 Elèves
MFR – CFA Coulans sur Gée					3 Elèves
MFR – CFA Nogent le Bernard					2 Elèves
MFR – IOREO des Herbiers					1 Elève
Centre de Formation des Apprentis de la Coiffure					2 Elèves
Centre de Formation des Apprentis – CCI de la Sarthe					7 Elèves
Centre de Formation des Apprentis – CCI de la Sarthe					3 Elèves
Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Le Mans					4 Elèves
Cap Santé Sarthe					
Association Française des scléroses en plaques					
Total	2 310,00 €	2 180,00 €	2 210,00 €	2 210,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS à VERSER	45 951,00 €	34 450,00 €	41 090,00 €	41 940,00 €	

4 - FINANCES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Demande de subvention : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR). Travaux dans les écoles

Dans le cadre d'une réhabilitation et d'une mise aux normes de l'école élémentaire Claude Chappe, il est prévu au budget primitif une somme de 78 333 € HT soit 94.000 € (TTC) qui permettra d'assurer les travaux pour l'ouverture d'une classe supplémentaire prévue pour la rentrée scolaire 2020/2021, la mise aux normes de la clôture de l'école et du restaurant scolaire.

Cette opération répond aux critères d'éligibilité à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2020), rubrique 2-2 Immobilier public – Ecoles et restaurants scolaires.

Le conseil municipal est donc amené à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention à hauteur de 30 000 € soit 38,3% des dépenses éligibles dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2020.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire informe le conseil municipal de :

- L'autorisation préfectorale accordée à la GAEC « Petite Fortune » d'exploitation d'un élevage de volailles de chair de 76500 places.
- La demande de l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe de publier un arrêté pour alerter de la situation de crise dans l'accès aux soins dans le département.
- L'organisation des permanences pour la tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections municipales du 15 mars prochain. Un retour est souhaité pour le vendredi 21 février maximum.

M. CHESNEAU informe le conseil municipal de :

- PLUI une rencontre a été organisée avec le commissaire enquêteur pour soutenir les demandes de la municipalité.
- Projet photovoltaïque de l'entreprise EOLFI. Une étude sur les terrains à arborer en compensation sera proposée lors d'un prochain conseil municipal

M. JULIEN informe le conseil municipal que :

- Une main courante a été déposée à la gendarmerie pour un mail diffusé auprès des parents d'élèves donnant de fausses informations sur l'absence d'organisation du Service minimum d'accueil.

Mme CHATEAU informe le conseil municipal que :

- Le repas des aînés aura lieu le 23 février 2020.

Mme JALIER informe le conseil municipal que :

- Le prochain spectacle aura lieu le 13 mars pour la St Patrick.

Monsieur LEPROUST souhaite connaître le nombre de gratuité qui sont accordées pour la mise à disposition de salles municipales dans le cadre des élections municipales. Monsieur le Maire répond que 10 locations gratuites sont prévues pour la salle des Vergers et une location de l'espace du Narais. Au-delà de ce forfait c'est le tarif habitant qui s'applique.

Le prochain conseil municipal se déroulera **le jeudi 5 mars 2020 à 20h00.**

Fin de séance à 21h30